|  |
| --- |
| **Approbation** |
| Conseil de direction de l'IRSNB  Rédigé par : Sophie Decree, Alexander Chevalier, Thierry Leduc et Wouter Swalus |
| Rédigé par : Sophie Decree, Alexander Chevalier, Thierry Leduc et Wouter Swalus |

# Introduction

# Ce document, rédigé exclusivement à usage interne, est destiné à tous les utilisateurs des laboratoires et des équipements scientifiques de l’IRSNB qu’ils soient habituels ou occasionnels. Il en indique les modalités d’accès, les conditions d’utilisation et les comportements requis pour un travail responsable et en toute sécurité.

# L’accès aux laboratoires sera autorisé aux personnes ayant :

# Lu attentivement ce règlement et ses annexes ;

# Reçu les informations générales sur le fonctionnement de l’Institut et celles spécifiques aux différents labos ou équipements concernés ;

# Reçu, si nécessaire, une formation liée à l’usage d’équipements nécessitant un entrainement spécifique ;

# Signé le document d’accord (annexe 1).

Ce document restera consultable à tout moment :

* Sur le SHARE (https://share.naturalsciences.be/#org/lib/c460ed28-f0e4-44f3-8e89-664c02ac18ba/07-Safety/Instructies/Lab%20rules);
* Sur le Datastore de la DO « Terre et Histoire de la Vie » ;
* Sur le Datastore de la « quality » d’ECOCHEM ;
* Sous forme papier dans une farde dans chaque laboratoire de la D.O. « Terre et Histoire de la Vie » ;
* Sous forme papier dans la farde des formulaires du système de la qualité (Ostende).

# Localisations

# Tous les laboratoires sont localisés à l’IRSNB (Bruxelles) ou à la D.O. Nature (Ostende). Vous trouverez en annexe 2 la liste des différents labos et équipements scientifiques, leur localisation précise et les coordonnées des responsables scientifiques et/ou techniques. Ces derniers seront les principaux signataires du document d’accord (annexe 1).

# Sécurité

Portez toujours un équipement de protection approprié au travail que vous exécutez :

* Un tablier de laboratoire est recommandé dans tous les laboratoires. Il est par contre OBLIGATOIRE dans les labos concernés par la manipulation de produits chimiques (labo ADN, labo chimie…) ;
* Des lunettes de sécurité (si vous portez des lentilles de contact, portez également des lunettes de sécurité) à chaque fois que vous manipulez des produits dangereux, un laser à haute énergie, lorsque vous travaillez avec des dispositifs contenant de l’air sous pression, ou utilisez des machines qui sont susceptibles de projeter de petites particules dures (par exemple : des scies, des broyeurs…) ;
* Des gants à chaque fois que vous manipulez des produits dangereux, des objets coupants, chauds... Prenez garde au produit chimique que vous utilisez et adaptez vos gants en conséquence ;
* Des protections auditives lors de l’utilisation d'équipement bruyant (par exemple : les scies) ;
* Des chaussures robustes si vous manipulez des produits chimiques ou des objets lourds. Les chaussures ouvertes, les tongs ainsi que marcher à pieds nus sont totalement proscrits dans les laboratoires.

Des instructions plus complètes en matière de sécurité sont disponibles dans les analyses de risque pour chaque poste de travail. Ces documents sont consultables sur le SHARE : <https://share.naturalsciences.be/f/27c50ec5b919420f818b/>.

En cas d’urgence (incendie, dégagements de vapeurs chimiques, brûlures chimiques ou physiques ou tout autre accident), avant tout, prenez soin de votre sécurité et appelez à l’aide. En effet, la plupart d’entre vous ne sont pas formés pour pallier à ce genre de situation.

En cas d’incident, quelle que soit sa gravité, contactez le numéro d’urgence interne 555 (IRSNB-Bruxelles) puis si nécessaire téléphonez aux Ambulance/pompiers au 0-112. Pour le site d’Ostende, n’oubliez pas de contacter le «poste de garde » (02/4431231).

En cas d’incendie, sachez où se trouve le bouton poussoir le plus proche mais aussi les extincteurs, la couverture anti-feu... En cas d’alerte incendie, rejoignez le lieu de rassemblement en empruntant les itinéraires conseillés par les membres de l’équipe de première intervention.

En cas de dommage corporel, sachez où se trouve le matériel de secours le plus proche. En cas de nécessité, la liste des secouristes de l’Institut est en **annexe 3**.

Les procédures d’urgence spécifiques aux différents labos vous seront expliquées lors de la signature du document d’accord (**annexe 1**).

Numéros de téléphone utiles (Bruxelles) :

* Urgence RBINS 555
* Ambulance et pompiers 0-112
* Responsable Safety (W. Swalus) 561
* Gestion des déchets (T. Leduc) 325
* Centre Anti-poisons 0-070 245 245

Numéros de téléphone utiles (Ostende) :

* Ambulance et pompiers 112
* Responsable Safety (N.Jespers) 059/55 22 43
* Gestion des déchets (T.Scholdis) 059/55 22 43
* QA (M. Knockaert) 059/55 22 42
* Centre Anti-poisons 070 245 245
* Service de sécurité militaire 02/443 12 31

Après un accident de travail entrainant un arrêt maladie, remplissez le modèle A **(annexe 4).** Pour tout autre incident, complétez la fiche 4750 EHBO-rev **(annexe 5)** pour les « presque accidents » : https://share.naturalsciences.be/lib/23a15e81-19dd-43d1-b1ab-00cf75d17af7/file/07-Safety/Formulaires/ F4750%20Fiche%20EHBO\_rev01\_okt2016.pdf

Dans tous les cas, contactez au moins par E-mail votre superviseur ou le responsable des labos :

* DO Terre et Histoire de la Vie ([tleduc@naturalsciences.be](mailto:tleduc@naturalsciences.be)) ;
* DO Taxonomie et Phylogénie ([kbreugelmans@naturalsciences.be](mailto:kbreugelmans@naturalsciences.be)) ;
* BIO : Danae Kapasakali ([dkapasakali@naturalsciences.be](mailto:dkapasakali@naturalsciences.be)) ;
* ECOCHEM : Koen Parmentier ([kparmentier@naturalsciences.be](mailto:kparmentier@naturalsciences.be)) ;
* MSO : Lieven Naudts ([lnaudts@naturalsciences.be](mailto:lnaudts@naturalsciences.be)).

Toute nouvelle opération (par exemple l’introduction de nouveaux produits chimiques ou équipements électriques) dans un laboratoire doit être approuvée par le responsable du laboratoire (**annexe 2**) **et** par le responsable Safety de l’IRSNB.

Lisez attentivement les fiches de données de sécurité (FDS). Si vous introduisez dans le laboratoire un nouveau composé chimique qui n’est pas encore listé, informez le technicien et/ou le responsable du laboratoire, ils pourront ainsi mettre à jour les fiches FDS. En fonction des laboratoires, les responsables vous indiqueront comment accéder rapidement à ces fiches.

Stockez les produits chimiques dans des armoires spécialement conçues à cet effet. Si le laboratoire n’est pas équipé avec ce type d’armoire, stockez-y la quantité minimale possible de produit chimique.

Étiquetez tous vos récipients contenant des produits chimiques :

* Date d’achat ;
* Nom du projet/service ;
* Date d’ouverture.

Étiquetez tout flacon contenant des préparations chimiques (produits dilués, mélanges, tampons…) ainsi que les containers de recyclage de produits chimiques (principalement pour l’IRSNB-Bruxelles) :

* Nom du produit, dilution ;
* Date de préparation, du début d’utilisation ;
* Nom de l’utilisateur/du professeur responsable.

Étiquetez votre travail lorsque vous quittez le laboratoire ou que vous vous absentez pour un long moment (par exemple dans une hotte, dans un four, sur un plan de travail) :

* Le nom de l’utilisateur ;
* Un numéro de contact en cas d’urgence.

Pour l’unité ECOCHEM, ces directives ainsi que d’autres sont repris dans le document P022 « contrôle d’entrée, gestion et utilisation de produits chimiques, de gaz et d’additifs » (**annexe 6**, uniquement en néerlandais).

Fermez les portes du laboratoire à clé lors d’une absence prolongée ou à la fin de la journée.

Les utilisateurs occasionnels sont priés d’enregistrer leur présence dans un registre. Pour certains équipements, n’oubliez pas de remplir le carnet de laboratoire associé avec les principales informations concernant vos manipulations. Ces directives ne sont pas applicables au labo « biologie moléculaire/ADN »

Pour rappel, l’accès au laboratoire est interdit aux personnes non autorisées (pour la D.O. « Terre et Histoire de la Vie » une liste des personnes autorisées se trouve sur la porte de chaque laboratoire) qui n'ont pas été briefées par leur superviseur ou un des responsables en ce qui concerne les règles de sécurité et le fonctionnement des laboratoires. Lorsqu’un équipement scientifique nécessite un entrainement, vous n’y aurez accès qu’après avoir suivi la formation appropriée. Le cas échéant, demandez à la suivre au responsable de l’équipement concerné (liste en **annexe 2**). Tous les utilisateurs des laboratoires doivent au préalable signer le document d’accord (**annexe 1**) avant d’y avoir accès. Pour l’IRSNB-Ostende seulement, le document BMM LAB/IF019 (**annexe 7,** uniquement en néerlandais) est aussi utilisé pour introduire un nouveau membre du staff ou un étudiant.

Pour les personnes enceintes, prévenez le responsable du laboratoire le plus rapidement possible. Certains produits peuvent en effet affecter la croissance de fœtus.

**Gestion des déchets**

Dans les laboratoires, triez les déchets chimiques (restes de produits chimiques, bouteilles vides, déchets divers contaminés, verres contaminés…) et placez-les dans les poubelles appropriées : cela prévient les accidents et réduit les frais de recyclage.

* A l’IRSNB-Bruxelles, les déchets chimiques qui quittent les laboratoires doivent être stockés dans deux emplacements spécifiques avant d’être pris en charge par une firme externe : le local 33 dans la cave du De Vestel et le container spécifique sur le parking de la géologie ;
* A Ostende, consultez le document de qualité P030 (**annexe 8**, uniquement en néerlandais) pour la gestion des produits chimiques ;
* Un document concernant le tri des déchets est consultable sur le SHARE : https://share.naturalsciences.be/lib/23a15e81-19dd-43d1-b1ab-00cf75d17af7/file/05-Technique%20et%20logistique/Instructions/I01\_Instruction\_Tri\_des\_dechets\_V2.pdf.

Pour plus d’informations, contactez :

* Thierry Leduc (tleduc@naturalsciences.be)
* Tom Scholdis (tscholdis@naturalsciences.be) pour Ostende.

# Partage de l’espace de travail avec les collègues

Les heures de travail normales de l’institut sont aussi appliquées aux laboratoires (07:00–19:00).

A l’IRSNB-Bruxelles, dans les espaces communs (laboratoires, lieux de stockage, frigos, et congélateurs), il est très important que tout le matériel d’étude soit étiqueté avec votre nom et accessoirement votre numéro de téléphone.

Respectez le matériel des autres utilisateurs : n'utilisez pas de matériel ou de produit chimique étiqueté sans le consentement de l’utilisateur.

N’abandonnez pas vos récipients sales dans l’évier, mais lavez-les après usage.

Déposez vos instruments, lingettes… chimiquement contaminés dans les poubelles spécifiques : cela permet d’économiser de l’argent lors du recyclage des déchets chimiques.

Ne jetez pas les verres cassés dans la poubelle normale : vous risquez de blesser le concierge. Des containers spécifiques sont à votre disposition. En ce qui concerne les verres contaminés, ils doivent être éliminés avec les déchets chimiques et ne peuvent pas l’être avec les autres verres par la filière classique.

Il est absolument interdit de jeter les produits chimiques dans les égouts : ce n’est pas seulement dangereux à cause des mélanges potentiels avec d’autres produits chimiques éliminés mais la plupart d’entre-eux sont nuisibles pour les infrastructures et l’environnement.

Avant de tomber à court de consommables courants (savon à main, détergent, serviettes en papier, gants…) informez s’il vous plait le technicien/responsable du laboratoire.

En cas de casse de matériel ou de défectuosité d’équipement scientifique, informez immédiatement le technicien/responsable du laboratoire pour pouvoir envisager un remplacement ou une réparation si nécessaire.

Signalez tout disfonctionnement au responsable du laboratoire, même si vous pouvez le résoudre par vous-même, de manière à garder une trace du problème.

Stockez votre matériel, vos produits et instruments dans une armoire : ne les laissez pas traîner dans le laboratoire.

Sauf recommandation particulière, débranchez les équipements électriques lorsqu’ils ne sont pas utilisés ou lorsque vous quittez le laboratoire.

Si nécessaire, le matériel non étiqueté pourra être enlevé par le responsable du laboratoire après une semaine.

# Éviter les contaminations

Ne mangez pas, ne buvez pas et n’apportez pas de nourriture ou de boissons dans les laboratoires et plus particulièrement dans les laboratoires concernés par l’utilisation de produits chimiques.

Laissez les surfaces de travail propres (plans de travail, hottes, éviers) et limitez le matériel sur les tables de labo. Tout matériel pas nécessaire pour le travail de ce jour doit être placé dans les armoires ou sur les étagères.

Utilisez des gants en latex ou en nitrile lorsque des risques de contamination sont présents.

Nettoyez minutieusement les équipements que vous utilisez. Faites un dernier rinçage à l’eau déminéralisée avant de les placer sur le séchoir.

Les animaux et les plantes sont interdits dans les laboratoires pour éviter les contaminations.